

MAIRIE DE LE BIOT

**COMPTE RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juillet 2010**

Convocations du 02 juillet 2010

Présents : Henri- Victor TOURNIER, Nathalie MORAND , Gilbert ADAMEC Philippe BOTU,
Sébastien CETTOUR – CAVE, Yvette GUILLEREY, Frédéric RENEVIER , Gérard THILLIER

Excusés : MORAND Yann ,

Secrétaire de séance :Nathalie MORAND

Invité : Association Biot Attitude

1 / PRESENTATION DE « BIOT ATTITUDE »

Il s'agit d'une nouvelle association qui vient de se créer dans la commune (Présidente : Mme LAURE CADEAU).

Les membres de cette association sont invitées à se présenter au Conseil Municipal et à exposer leur activités : il s'agit de manifestations et animations dans les domaines du loisir et de la culture , ouvertes à tous les âges (divers cours de danse , claquettes , danse de salon , théâtre , gymnastique , qui seront assurés par des professionnels , mais aussi des soirée jeux de société une fois par mois...).

Le programme des activités de l'été est établi, disponible en mairie.

2 / PERSONNEL

- Embauche de Mme Françoise GILBERT pour assurer le service du bureau de poste jusqu'au 30 Septembre 2010.

3 / ASSAINISSEMENT

- STEP DE COUVALOUP : la mise en service est en cours.
- Les effluents des Rasses ont été basculés , ceux du Col du Corbier aussi mais de manière provisoire en attendant les travaux définitifs qui seront réalisés par l'entreprise GIROD dans l'été.
- Les personnes raccordables recevront un courrier pour les informer des modalités du branchement sur le nouveau collecteur, amis dans l'attente de ce courrier, elles peuvent bien sur solliciter les renseignements auprès de la mairie.
- STEP PONT DE GYS : pose du grillage à venir.
- NOUVEAU PROGRAMME DE REALISATION DE RESEAUX / GYS .

- La consultation des entreprises a été lancée. Les offres ont de prix ont été rendues . Elles seront analysées et l'entreprise attributaire du marché devrait être connue pour la fin Juillet .
- - La plupart des autorisations de passage de canalisations concernant cette phase de travaux ont été retournée en mairie.

- La mairie a également lancé les demandes pour l'acquisition de l'emprise de terrains nécessaire à la construction du poste de relevage qui sera situé à La Vignette,(parcelle privative, dont la commune achèterait 80 m²)

4 / NOUVELLE ECOLE :

- Les travaux se poursuivent , le peintures sont en train d'être réalisées.
- Aménagement de la cour de récréation : en cours également .
- Organisation de la rentrée scolaire :

A ce jour , nous avons un effectif de 64 élèves .

l'emploi du temps des assistantes maternelles a été organisé en tenant compte des impératifs de la mairie (horaires cantine , garderie etc..) et des besoins des maîtresses.

Un courrier sera envoyé à tous les parents autour du 10 /15 Août , pour préciser l'organisation de la rentrée (inscription garderie, cantine , navette scolaire).

5 / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE D'AULPS : MODIFICATION DE STATUTS :

- Le Syndicat Intercommunal du Collège de Saint Jean D'Aulps sera dissout fin 2010 : début 2011 : les compétences transport scolaire et gestion du gymnase seront transférées à la communauté de communes qui doit donc intégrer ces nouvelles compétences.
- Le Conseil Municipal approuve cette modification de statuts.

- **Nomination d'un nouveau délégué titulaire de la commune de LE BIOT à la CCVA :**
Mlle Nathalie MORAND devient délégué titulaire
M. Frédéric RENEVIER prend la palce de délégué suppléant

6 / NETTOYAGE DE S LOCAUX COMMUNAUX

- Il a été décidé que l'entretien des locaux de la nouvelle école serait géré entre Mme LAURENT déjà en charge de la cantine et les Assistantes maternelles (pour les classes).
- Pour les autres locaux le Conseil Municipal a décidé de faire appel à un prestataire privé. Une consultation a été lancée, : c'est la société MORZ'NET qui est désignée pour ce travail ; et ce jusqu'au 31 Décembre 2010 , date à laquelle une nouvelle consultation sera réalisée pour les prestations de 2011.

7 / SECURISATION DE L'ARRET DE BUS DU PONT DE GYS

- Un projet d'amélioration de la sécurité a été réalisé pour l'arrêt du Pont de Gys par les services du Conseil Général.
- Le Conseil Municipal valide ce projet ; mise en œuvre à venir.

8 / URBANISME

- Depuis le 1^{er} Juin , une partie des certificats d'urbanisme (ceux concernant les ventes) ; ainsi que les déclaration préalables (anciennement demande de travaux pour moins de 20 m²) sont instruites directement par la mairie sans passer en DDE .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30

Le Maire
Henri- Victor TOURNIER